

# La Crèche des Oursons



## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



2023

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>2</b>
<b>RÉTROSPECTIVE</b>	<b>3</b>
FONCTIONNEMENT	4
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5
INVESTISSEMENT	6
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	7
RECETTES D'INVESTISSEMENT	7
<b>PROSPECTIVE</b>	<b>8</b>
FONCTIONNEMENT	9
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	9
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9
INVESTISSEMENT	10
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	10
RECETTES D'INVESTISSEMENT	11
PERSONNELS	11
ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE	11

## INTRODUCTION

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus.

L'objectif du DOB est de :

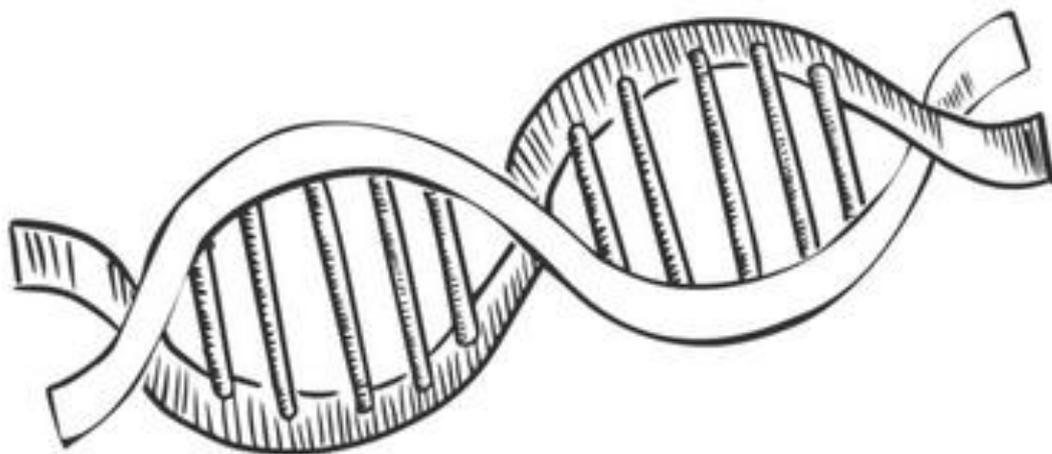
- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière
- Renforcer la démocratie participative en instaurant la discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les prévisions, préalablement au vote du budget primitif.

Ce document, qui sera suivi de la réunion de la commission des finances de la commune pour avis et d'une délibération en conseil municipal, est un préalable obligatoire avant la discussion du budget primitif.

Ce rapport présente nos objectifs en matière d'orientation budgétaire au vu des évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement du budget annexe de la Crèche.

Il est rappelé que le DOB n'a aucun caractère décisionnel. Il vise à éclairer le vote des élus. Le vote du DOB fera apparaître la répartition des voix. Ce vote n'impacte pas le budget primitif.

# RÉTROSPECTIVE

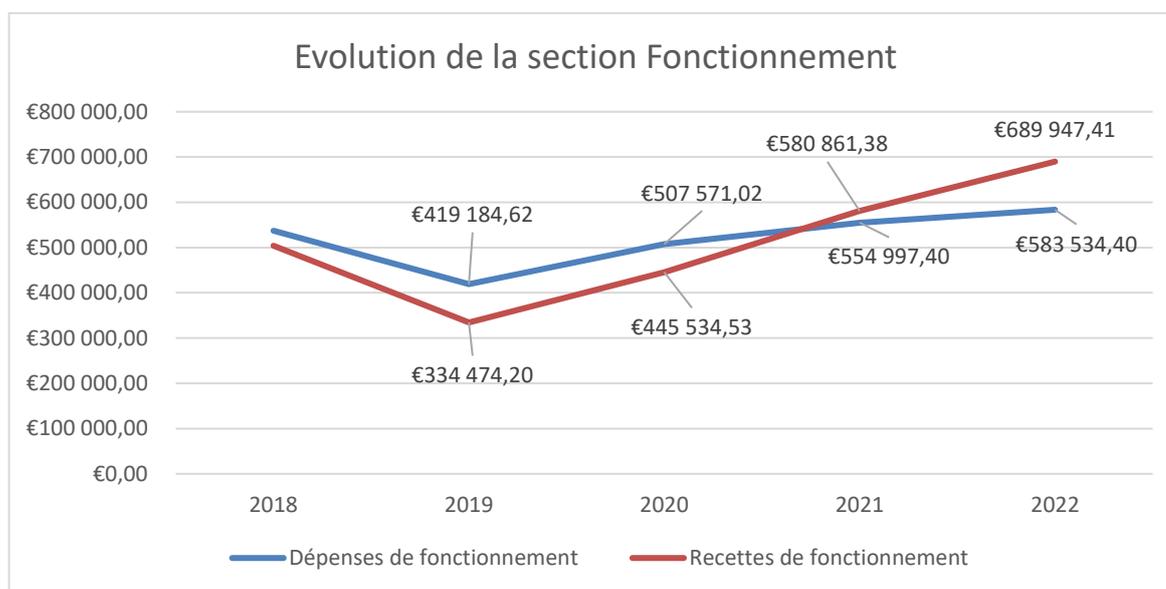


## FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la crèche, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année comme les charges de personnel, les dépenses de fournitures, d'entretien et de prestations.

Les recettes de fonctionnement intègrent la participation communale, la subvention de la CAF et les prestations familiales versées par les parents.

En 2022, l'effet ciseau observé en 2021 s'est poursuivi en 2022 avec une hausse notable des recettes.



### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	2018	2019	2020	2021	2022
002	Résultat de fonctionnement reporté	171 875,06 €	33 621,13 €	84 710,42 €	62 036,49 €	
11	Charges à caractère général	91 622,36 €	94 219,56 €	53 467,49 €	59 108,77 €	72 120,98 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	273 985,25 €	283 347,02 €	369 391,94 €	431 246,70 €	508 913,52 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections		7 843,40 €		1 694,01 €	816,98 €
65	Autres charges de gestion courante		153,51 €	1,17 €	911,43 €	860,29 €
68	Dotations aux provisions					822,63 €
<b>Total</b>		<b>537 482,67 €</b>	<b>419 184,62 €</b>	<b>507 571,02 €</b>	<b>554 997,40 €</b>	<b>583 534,40 €</b>

Évolution moyenne 2021 sur 2022	
Charges à caractère général	↗ 13.45 %
Charge de personnel et frais assimilés	↗ 14.56 %

L'année 2022 est la première année pleine de fonctionnement de la Crèche dans ses nouveaux locaux et sans fermeture COVID.

Par rapport à 2021, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 18%. Elles liées à des changements structurels pour la Crèche, à savoir le démarrage d'un contrat d'entretien avec une entreprise de nettoyage, la revalorisation du grade des Auxiliaires de Puériculture qui sont passées catégorie B ainsi que la mise en place du RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 qui permet de valoriser le parcours professionnel des agents en fonction des missions qu'elles effectuent.

La revalorisation du point d'indice avec une augmentation de 3,5% à compter du 1<sup>er</sup> juillet impacte également durablement la masse salariale.

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

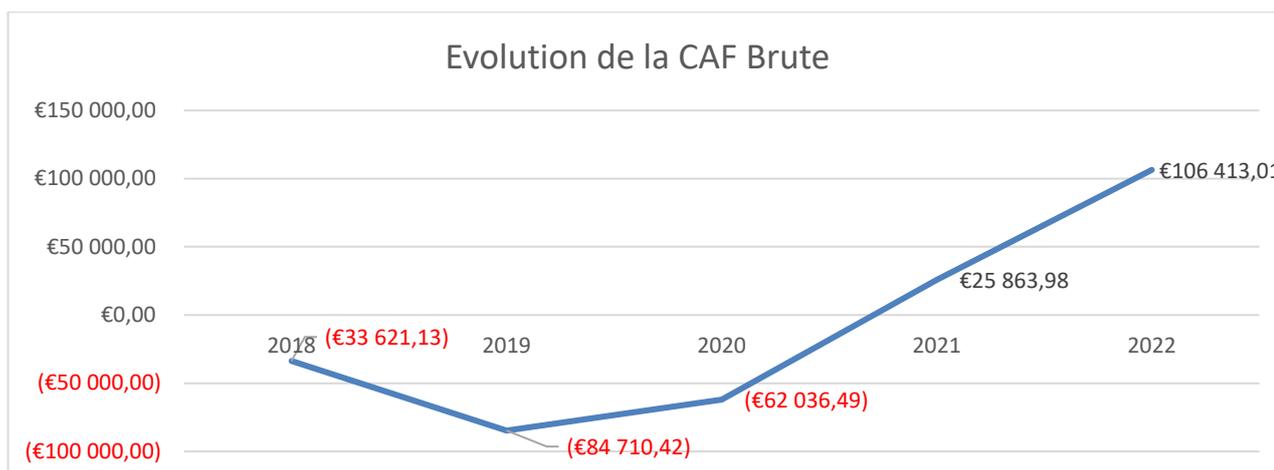
Chap.	Libellé	2018	2019	2020	2021	2022
002	Résultat de fonctionnement reporté					25 863,98 €
013	Atténuations de charges	5 062,42 €	13 840,40 €	11 131,54 €	72,60 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,17 €	2 701,69 €		71,00 €	71,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	97 124,00 €	78 349,39 €	63 449,00 €	114 176,24 €	129 536,05 €
74	Dotations, subventions et participations	401 563,91 €	239 581,57 €	370 952,97 €	466 540,22 €	534 474,29 €
75	Autres produits de gestion courante		1,15 €	1,02 €	1,32 €	2,09 €
76	Produits financiers	111,04 €				
<b>Total I</b>		<b>503 861,54 €</b>	<b>334 474,20 €</b>	<b>445 534,53 €</b>	<b>580 861,38 €</b>	<b>689 947,41 €</b>

#### Évolution moyenne 2021 sur 2022

<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	↗ 13.45%
<b>Dotations, subventions et participations</b>	↗ 14.56 %

Tout comme les dépenses, les recettes de fonctionnement ont connu une année pleine d'exploitation sans fermeture liée au COVID ce qui a favorisé l'augmentation des recettes avec une participation des familles en hausse. La revalorisation de la PSU associée à la signature de la convention territoire globale ont permis de voir augmenter les subventions versées par la CAF avec l'attribution pour la première fois d'un bonus territoire de 60 K€ versé en fin d'année.

Par conséquent, la CAF Brute de la Crèche se solde en 2022 positivement avec un montant de 106 K€.



## INVESTISSEMENT

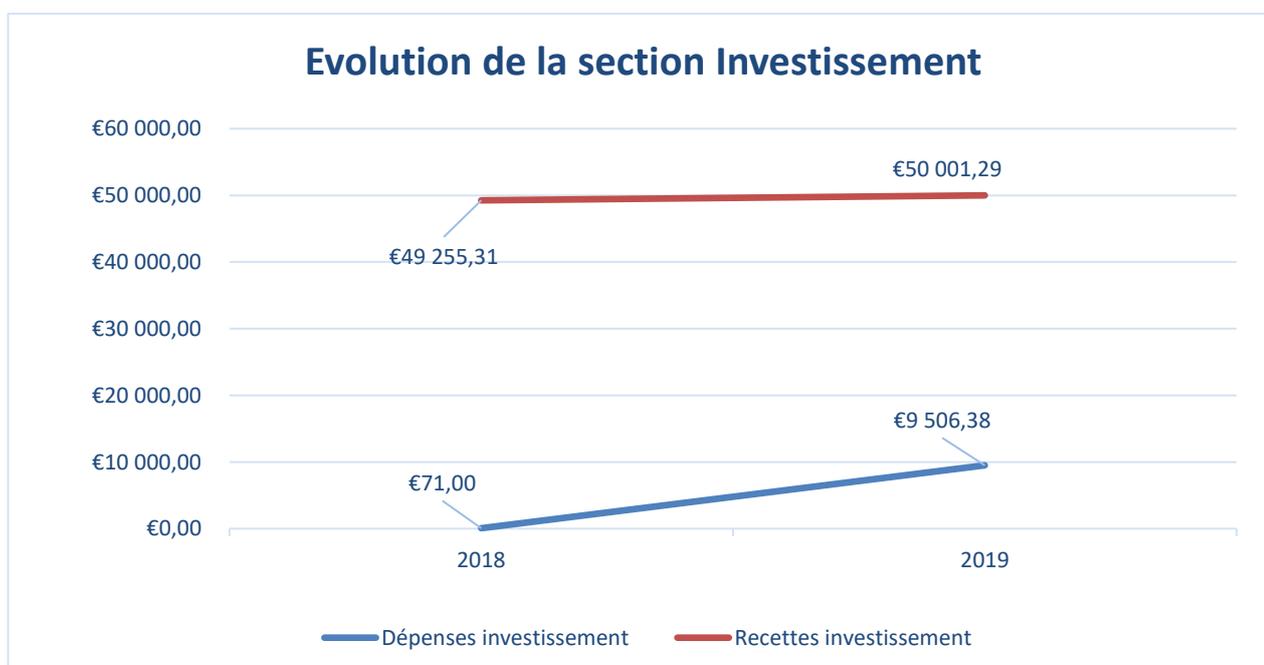
### Les dépenses d'investissements :

Elles comprennent les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la crèche (achat de biens meubles, travaux d'infrastructures...)

Ces dépenses profitent du FCTVA (fonds de compensation de la TVA à hauteur de 16,404% en 2020).

### Recettes d'investissements :

Elles correspondent aux dotations et subventions (FCTVA, dotation globale d'équipement, autres subventions et emprunts)



**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
001	Solde d'exécution reporté							
040	Opérations d'ordre de transfert	1 446,17 €	1 517,00 €	0,17 €	2 701,69 €		71,00 €	71,00 €
041	Opérations patrimoniales							
10	Dotations, fonds divers							
16	Emprunts et dettes assimilées							
20	Immobilisation incorporelles							
21	Immobilisation corporelles	2 728,76 €	1 274,83 €		1 508,80 €	798,00 €		9 435,38 €
23	Immobilisations en cours							
204	Subventions d'équipements							
<b>Total</b>		<b>4 174,93 €</b>	<b>2 791,83 €</b>	<b>0,17 €</b>	<b>4 210,49 €</b>	<b>798,00 €</b>	<b>71,00 €</b>	<b>9 506,38 €</b>

Les dépenses d'investissement en 2022 se sont principalement portées vers le renouvellement et l'acquisition de matériels comme des poussettes, jeux sportifs, draisiennes et livres nécessaires au fonctionnement de la Crèche.

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
002	Solde d'exécution reporté	41 084,93 €	42 503,00 €	44 105,28 €	44 347,99 €	47 980,90 €	47 430,40 €	49 184,31 €
040	Opérations d'ordre de transfert	4 654,51 €	4 081,58 €	0,00 €	7 843,40 €		1 694,01 €	816,98 €
041	Opérations patrimoniales							
10	Dotations, dons divers et réserves	439,68 €	313,34 €	242,88 €		247,50 €	130,90 €	0,00 €
13	Subvention d'investissement	498,00 €						
<b>Total</b>		<b>46 677,12 €</b>	<b>46 897,92 €</b>	<b>44 348,16 €</b>	<b>52 191,39 €</b>	<b>48 228,40 €</b>	<b>49 255,31 €</b>	<b>50 001,29 €</b>

# PROSPECTIVE



## FONCTIONNEMENT

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	62 036,49 €					
11	Charges à caractère général	59 108,77 €	72 120,98 €	106 681,00 €	109 348,00 €	112 082,00 €	114 884,00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	431 246,70 €	508 913,52 €	562 800,00 €	574 056,00 €	585 537,00 €	597 248,00 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 694,01 €	816,98 €	2 100,00 €			
65	Autres charges de gestion courante	911,43 €	860,29 €	1 904,01 €	1 923,00 €	1 942,00 €	1 962,00 €
68	Dotations aux provisions		822,63 €				
<b>Total</b>		<b>554 997,40 €</b>	<b>583 534,40 €</b>	<b>673 485,01 €</b>	<b>685 327,00 €</b>	<b>699 561,00 €</b>	<b>714 094,00 €</b>

Il est proposé de poursuivre la structuration de cette nouvelle Crèche tout en prenant en compte le contexte inflationniste qui pèsera davantage cette année notamment sur les dépenses d'électricité et de fournitures non stockées et de manière générale sur le reste des dépenses.

Suite à la stabilisation de l'effectif, un budget spécifique de formation sera alloué à la Crèche afin que l'ensemble du personnel soit formé au langage des signes pour les bébés. Une formation spécifique à la Prestation Sociale Unique sera également suivie par la Directrice afin de trouver des leviers pour optimiser les subventions CAF à percevoir. Enfin, les formations classiques obligatoires seront maintenues : formation aux premiers secours et analyse de la pratique professionnelle.

Enfin, le coût de la masse salariale globale se stabilisera cette année à environ 560 K€ avec un effectif stabilisé, une application du RIFSEEP en année pleine tout comme la répercussion sur une année pleine de la revalorisation du point d'indice à +3.5% depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

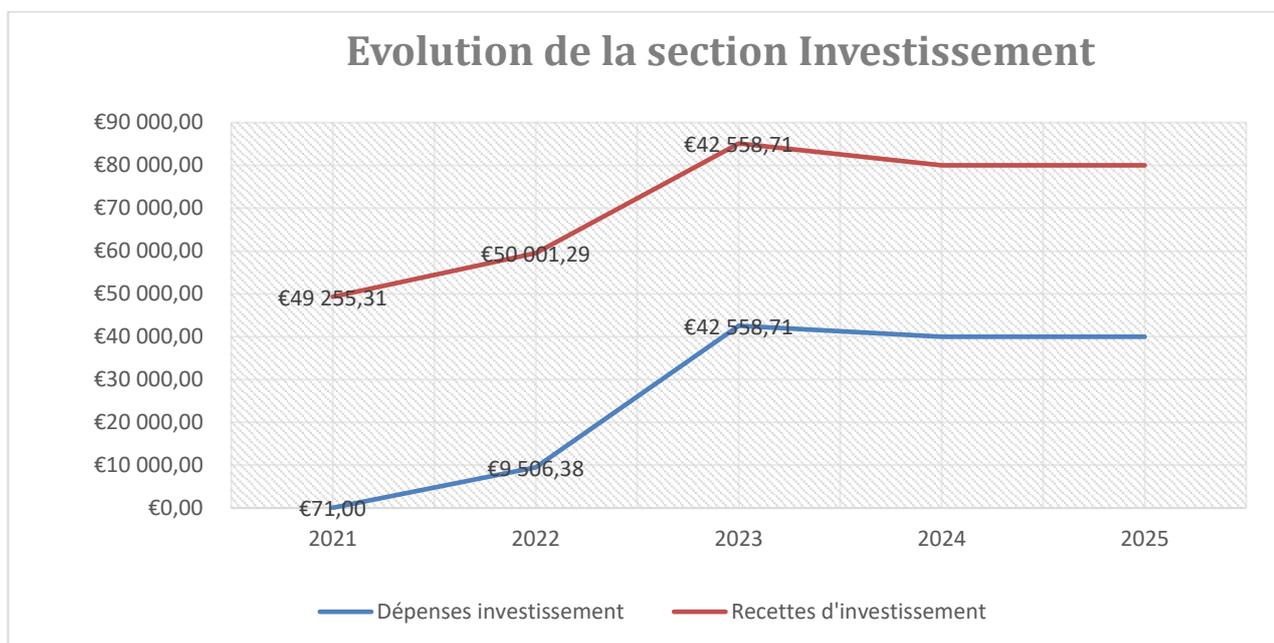
### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
002	Résultat de fonctionnement reporté		25 863,98 €	106 413,01 €	117 006,00 €	129 978,00 €	143 235,00 €
013	Atténuations de charges	72,60 €	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	71,00 €	71,00 €	72,00 €	71,00 €	71,00 €	71,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	114 176,24 €	129 536,05 €	125 000,00 €	126 250,00 €	127 513,00 €	128 788,00 €
74	Dotations, subventions et participations	466 540,22 €	534 474,29 €	430 000,00 €	430 000,00 €	430 000,00 €	430 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1,32 €	2,09 €				
76	Produits financiers						
<b>Total I</b>		<b>580 861,38 €</b>	<b>689 947,41 €</b>	<b>673 485,01 €</b>	<b>685 327,00 €</b>	<b>699 562,00 €</b>	<b>714 094,00 €</b>

En raison du résultat positif net de 2022 de 106 K€, les recettes de fonctionnement devraient être maintenues au même niveau que 2022 en termes de participations des familles et de dotations de la CAF avec une possibilité de revalorisation de la PSU.

De son côté, la commune n'aura pas à verser une subvention d'équilibre aussi importante que les dernières années. Par ailleurs, la collectivité ne bénéficiera pas en 2023 du fonds d'aide COVID qui avait aidé la Crèche à hauteur de 62 K€ sur les 3 derniers exercices.

## INVESTISSEMENT



### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	2021	2022	2023	2024	2025
001	Solde d'exécution reporté					
040	Opérations d'ordre de transfert	71,00 €	71,00 €	723,00 €		
041	Opérations patrimoniales					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisation incorporelles			5 000,00 €		
21	Immobilisation corporelles		9 435,38 €	36 835,71 €	40 000,00 €	40 000,00 €
23	Immobilisations en cours					
204	Subventions d'équipements					
<b>Total</b>		<b>71,00 €</b>	<b>9 506,38 €</b>	<b>42 558,71 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>

En 2023, les investissements se poursuivront sur les matériels de puériculture mais il sera également nécessaire d'investir sur du mobilier de rangement non initialement prévu dans le bureau de la Directrice et enfin sur du mobilier extérieur (banc, sol souple etc.).

Afin d'équilibrer le budget, nous sommes dans l'obligation d'inscrire le budget ci-dessus mais l'estimation des dépenses d'investissement pour 2023 s'élève à environ 15 K€.

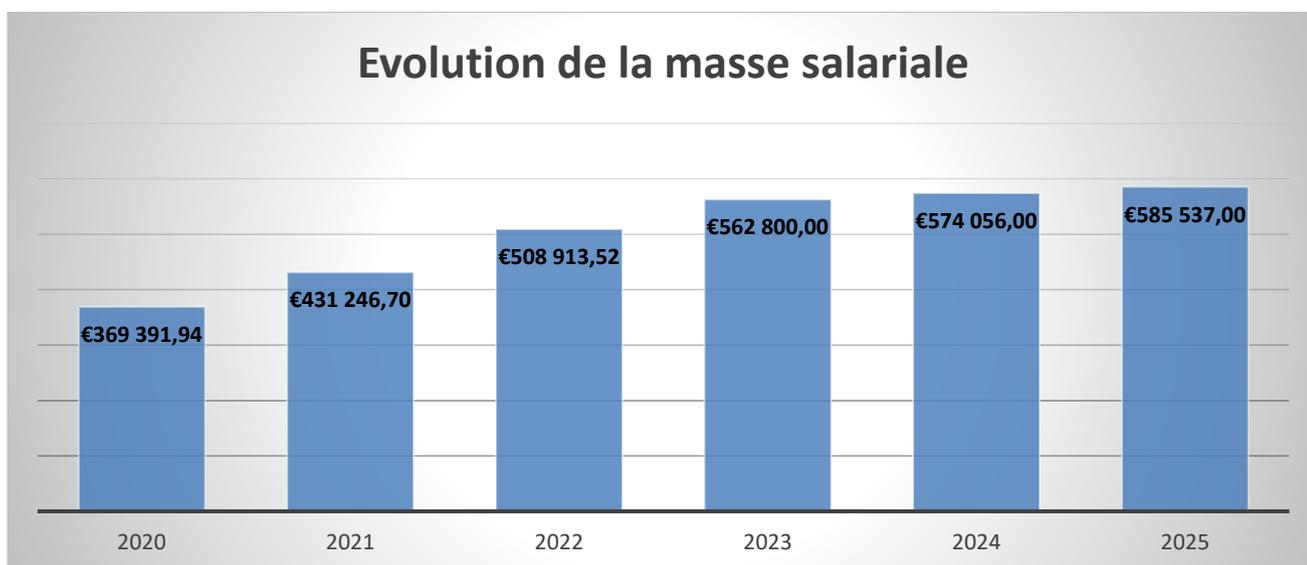
### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	2021	2022	2023	2024	2025
002	Solde d'exécution reporté	47 430,40 €	49 184,31 €	40 494,91 €	40 000,00 €	40 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert	1 694,01 €	816,98 €	2 063,80 €		
041	Opérations patrimoniales					
10	Dotations, fonds divers et réserves	130,90 €	0,00 €			
13	Subvention d'investissement					
<b>Total</b>		<b>49 255,31 €</b>	<b>50 001,29 €</b>	<b>42 558,71 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>

Pour le moment, il n'est pas prévu d'inscrire des recettes d'investissement de type subventions mais selon la typologie des achats effectués, des demandes de subventions pourront être réalisées en cours d'années.

## PERSONNELS

### ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE



Les effectifs se sont stabilisés en 2022 et la masse salariale subira sur les prochaines années uniquement l'évolution classique de carrière des agents appelé GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et qui est lié aux avancements d'échelon et de grade. L'augmentation de 2023 par rapport à 2022 est liée à la mise en place du RIFSEEP et à l'augmentation de 3,5% du point d'indice depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022.